

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 04 avril 2018

Affiché le 02 mai 2018

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, Mr Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2 Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, Mme Cyrielle GUILLEMAIN, MM Roland JOANNES et Jean-Pierre BINTZ.

Absent : M. Frédéric REYDEL

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés : Mme Aurélie STEHLIN a donné procuration à Mme Cyrielle GUILLEMAIN.

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) BUDGET 2017, affectation des résultats
- 5) BUDGET 2018, examen en vue d'approbation
- 6) Rénovation chemin de la Ferme et plateau, *attribution du marché*
- 7) Festival Auto-Moto 2018, *examen des demandes formulées par l'association et avis*
- 8) Compteur LINKY, *examen de la position de l'Etat et du jugement du TA de Strasbourg sur une délibération similaire à la nôtre. Maintien, retrait ou évolution de la délibération point 8 du 22 janvier 2018.*
- 9) GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. *Transfert de la compétence et désignation des délégués*
- 10) Syndicat d'Electricité et de Gaz, rapport annuel 2017, *présentation*
- 11) Droit de Préemption Urbain
- 12) Divers
 - Tour de table
 - Avancement chantier « voie verte »
 - Point chantiers plateau et rue de la Ferme
 - Compte-rendu conseil d'école
 - Compte-rendu Syndicat Intercommunal Scolaire
 - Compte-rendu Union Associations Foncières
 - Nids d'hirondelles, évolution.

POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2018

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité, dont une procuration.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Arrêté n° 2 portant modification de la circulation sur le chemin Hartweg pour cause tournage de film ;
- Arrêté n° 3 portant modification de la circulation sur la RD 8i pour cause de travaux piste cyclable.

POINT N°4 – Affectation du résultat 2017

Le compte administratif 2017 présente un excédent de part et d'autre des sections, en conséquence il n'est pas nécessaire de procéder à une quelconque affectation.

POINT N° 5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION et BUDGET PRIMITIF 2018**1) Vote des taux des contributions directes 2018**

Conformément à nos engagements pris lors de la séance du 26 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 6 voix pour, dont une procuration (Mme Aurélie STEHLIN) et 3 abstentions (MM Alain GUIGNOT, Jean-Pierre BINTZ, Roland JOANNES),

- Vote pour l'année 2018 ainsi qu'il suit, le taux des contributions directes locales, avec une augmentation de la TFB de 2 % :

- Taxe d'Habitation : 5,54 %

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 7,59 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 39,35 %

2) **BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 et donne toutes les explications nécessaires.

Les dépenses et les recettes s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	454 908,34 €
Recettes	454 908,34 €
Section d'Investissement	
Dépenses	463 255,96 €
Recettes	463 255,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont une procuration (Mme Aurélie STEHLIN),

- ADOPTE le budget primitif 2018.

POINT N° 6 – Rénovation du Chemin de la Ferme et plateau à l'intersection avec la rue d'Oberhergheim RD8.1 à Biltzheim

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé, lors de sa séance du 19 juin 2017, l'aménagement du Chemin de la Ferme et un plateau à l'intersection avec la rue d'Oberhergheim RD8.1, et avait chargé le Maire de solliciter la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération, qui l'a acceptée.

Une consultation en procédure adaptée a été organisée par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal l'Alsace le 2 février 2018 et mis en ligne sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin, pour une remise des offres fixée au 1^{er} mars 2018 à 11h30.

Le Maire communique à l'assemblée les offres de prix des différents candidats ayant répondu dans les délais impartis pour le lot unique VRD :

Entreprises	Prix € HT
COLAS Nord Est	229 307,47
EUROVIA	164 656,32
PONTIGGIA	149 676,10
TPV	163 474,91
TEAM TP	225 945,05

Après analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- décide, à l'unanimité, dont une procuration (Mme Aurélie STEHLIN), d'attribuer les travaux comme suit :

- ▶ Lot unique VRD à l'entreprise PONTIFFIA de Horbourg-Wihr (68180) pour un montant de 149 676,10 € HT.

- autorise le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à signer le marché susvisé, en sa qualité de mandataire de l'opération selon la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 2 octobre 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 au compte 2152 - Installation de voirie.

POINT N° 7 – Festival Auto-Moto

Une demande pour l'organisation des manifestations de l'Anneau du Rhin a été déposée par le porte-parole du collectif « festival auto-moto » en date du 7 mars 2018.

Sept manifestations seront organisées aux dates suivantes :

- 8-9-10 juin, 12^{ème} édition de la Drift Cup Internationale
- 16-17 juin, 13^{ème} édition du championnat d'Alsace de Moto/1^{ère} manche
- 22-23-24 juin, 3^{ème} édition du Trophée Tourisme Endurance FFSA
- 21-22 septembre, 33^{ème} édition des 500 Nocturnes
- 29-30 septembre, 13^{ème} édition du Championnat d'Alsace de Moto / 2^{ème} manche
- 6 octobre, 1^{ère} édition du Trophée Endurance Karting
- 11 novembre, 6^{ème} édition du Super Slalom de l'Anneau du Rhin.

Les autorisations suivantes sont sollicitées :

- Autorisation d'organiser les sept manifestations présentées ci-dessus pour la période du 8 juin au 11 novembre 2018 ;
- Autorisation de dérogation exceptionnelle pour lever les restrictions horaires d'utilisation de la piste pour permettre aux véhicules de rouler le soir au-delà de 20h, conformément à l'arrêté d'homologation du circuit du Ministère de l'Intérieur dans la limite de 9 jours par an au maximum, aux dates suivantes :

sur circuit homologué : 6 jours :

- 16-22 juin, 21 septembre et 6 octobre jusqu'à 22h
- 23 juin jusqu'à 1h du matin
- 22 septembre jusqu'à 2h du matin

Sur circuit non homologué : 3 jours :

- 8 juin jusqu'à 00h
- 9 juin jusqu'à 1h du matin
- 11 novembre jusqu'à 00h.

- Autorisation pour permettre une animation musicale durant les quatorze manifestations, en respectant les horaires suivants :
- 10, 17, 24 juin et 30 septembre jusqu'à 20h
 - 22 juin, 21, 29 septembre et 6 octobre jusqu'à 22h
 - 8, 16, 23 juin et 11 novembre jusqu'à 0h00
 - 9 juin jusqu'à 3h du matin
 - 22 septembre jusqu'à 4h du matin.
- Autorisation d'exemption de la taxe communale sur la vente des billets des spectateurs pour les associations organisatrices ;
- Autorisation durant les dates des sept manifestations de libre circulation des véhicules à moteur sur le chemin communal longeant la clôture sud du circuit (en dérogation de l'arrêté communal n° 3/2005), mais toutefois réglementée en sens unique « Est-Ouest ».
- Autorisation de libre circulation des véhicules de compétition à l'intérieur du Centre de Sécurité routière de l'Anneau du Rhin pour les manifestations du 8 juin et 11 novembre.
- Autorisation d'installation de débit de boissons des 1^{er} et 2^{ème} Groupes pour la durée du festival.
- Autorisation pour le tir de 2 feux d'artifice les samedis 9 juin et 22 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont 1 procuration (Mme Aurélie STEHLIN) :

- ▶ **Décide** d'accepter les demandes d'autorisation pour les manifestations qui se dérouleront les 8-9-10 juin, 16-17 juin, 22-23-24 juin, 21-22 septembre, 29-30 septembre, 6 octobre, 11 novembre 2018.

Le Conseil Municipal rappelle que l'association organisatrice est soumise en intégralité au respect de toute la réglementation en vigueur dans le cas de telles manifestations.

POINT N° 8 - Compteur LINKY

Vu la position de l'Etat qui nous rappelle l'incompétence du Conseil Municipal à délibérer pour ou contre l'installation des compteurs LINKY ;

Vu la note du Préfet du Haut-Rhin du 27 février 2018 qui nous informe que si le Conseil Municipal ne revient pas sur sa délibération du 22 janvier 2018, il va attaquer cette délibération au tribunal administratif ;

Vu la position du tribunal administratif de Strasbourg qui a déjà jugé pour des délibérations similaires à l'incompétence des conseils municipaux à délibérer sur la pose des compteurs communicants ;

Vu qu'un point important de notre délibération du 22 janvier 2018 concernait l'inconnu quant à la propriété de ces compteurs. Mentionné à la fois par l'Etat, par Enedis et par le CGCT aux termes de son article L2224-31, il est désormais clair que la commune n'est pas propriétaire du compteur, et n'a donc pas de responsabilité par rapport à ce compteur.

Afin d'éviter d'inutiles frais de justice, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du 22 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, dont 1 procuration (Mme Aurélie STEHLIN) et 4 voix contre (MM. Alain GUIGNOT, Roland JOANNES, Frédéric REYDEL, Jean-Pierre BINTZ) :

- **Annule** la délibération du 22 janvier 2018.

Toutefois,

Vu la pétition déposée par une large majorité des clients, le Conseil Municipal demande à Enedis de tenir compte de la décision de chaque client concernant l'acceptation ou le refus d'installation à son domicile.

Un courrier sera adressé à Enedis et au syndicat départemental d'Electricité.

POINT N° 9 – GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

La mise en œuvre de la nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) effective au 1^{er} janvier 2018, et la transformation en EPAGE, va amener les membres du syndicat Mixte de l'Ill et du Quatelbach à devoir délibérer sur le sujet et à désigner ses délégués.

Par manque d'éléments suffisants la décision est reportée à la prochaine séance.

POINT N° 10 – Syndicat départemental d'Electricité, Rapport annuel 2017

Monsieur le Maire donne communication aux conseillers du rapport d'activité 2017 du syndicat départemental de l'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le Conseil en prend acte.

Ce document peut être consulté à la mairie et sur le site internet du syndicat : www.sde68.fr, rubrique « nos publications ».

POINT N° 11 – Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain, conformément aux articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

- ⇒ Immeuble bâti, cadastré section 2 n° 61, d'une superficie de 6,61 ares, situé 6, rue des Peupliers ;
- ⇒ Terrain cadastré section 23 n° 181, d'une superficie de 5,55 ares, situé 8, rue de la Liberté ;
- ⇒ Immeuble bâti, cadastré section 23 n° 181, d'une superficie de 5,55 ares, situé 8, rue de la Liberté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont une procuration (Mme Aurélie STEHLIN) :

- **Dit ne pas faire usage de son droit de préemption** sur les biens immobiliers cités ci-dessus.

POINT N° 12 – Divers

Clôture à 22h15

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance de
9 AVRIL 2018****ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) BUDGET 2017, affectation des résultats
- 5) BUDGET 2018, examen en vue d'approbation
- 6) Rénovation chemin de la Ferme et plateau, *attribution du marché*
- 7) Festival Auto-Moto 2018, *examen des demandes formulées par l'association et avis*
- 8) Compteur LINKY, *examen de la position de l'Etat et du jugement du TA de Strasbourg sur une délibération similaire à la nôtre. Maintien, retrait ou évolution de la délibération point 8 du 22 janvier 2018.*
- 9) GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. *Transfert de la compétence et désignation des délégués*
- 10) Syndicat d'Electricité et de Gaz, rapport annuel 2017, *présentation*
- 11) Droit de Préemption Urbain
- 12) Divers
 - Tour de table
 - Avancement chantier « voie verte »
 - Point chantiers plateau et rue de la Ferme
 - Compte-rendu Conseil d'école
 - Compte-rendu Syndicat Intercommunal Scolaire
 - Compte-rendu Union Associations Foncière
 - Nids d'hirondelles, évolution.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie- Josée	2 ^{ème} adjoint		
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STEHLIN Aurélie	Conseiller municipal	Absente	A donné procuration à Cyrielle GUILLEMAIN
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal		A reçu procuration de Aurélie STEHLIN
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal	Démissionné le 15/05/2017	-----